

Compte-rendu de réunion du 20 juin 2024

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Jean-Marc BARBIERI	Cergy-Pontoise Agglomération		X
Myriam BASLÉ	Rennes Métropole	X	
Stanislas BESSON	DDT 38	X	
A. TALHOÛËT	Nantes Métropole	X	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région		X
Bruno FORGET	SIEEA	X	
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires	X	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	X	
Hernance GAUTHIER	Projet DOCURBA		X
Bertrand GENTY	IGN Chef de projet GPU		X
Elise HENROT	Géoscope	X	
Morgane HYVERNAGE	St-Brieuc Armor Agglomération	X	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	X	
Alban KRAUS	Tulle Agglo		X
Amélie LABORDE	Fédé SCoT (et SCoT Seuil du Poitou)		X
Elisabeth LEBLANC	IGN - Projet GPU		X
Leslie LEMAIRE	MTE-MCTRCT-Mer/SG/SNUM		X
Alison LENAIN	IGN / Normalisation-certification	X	
Antoine MORICEAU	SOGEFI	X	
Cyrille PALLUAUD	Bordeaux Métropole		X
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	X	
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		X
Alexandre TOURRET	ESRI France		X
Arnaud VAILLIER	DHUP/UP3/ Chef de projet GPU	X	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		X

Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier et avancement du SG1 "Evolution de la réglementation" (*A. Vaillier*)
- Avancement du SG5 "Symbolisation" (*N. Kulpinski*)
- Avancement du SG6 Structuration du règlement d'urbanisme (*A. Lenain*)
- Maintenance évolutive des géostandards d'urbanisme (*A. Gallais*)
- Enjeux et usages des SUP pour les collectivités instructrices (*A. Moriceau*)

Prochaines réunions : **26 septembre ***, **12 décembre 2024 à 9h30, en visio**

(*) hors réunion : *sauf tenue du séminaire GPU à cette même date.*

L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur [l'espace de partage du GT CNIG DDU](#).

1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité

Le [précédent compte-rendu](#) du [GT CNIG DDU](#) est validé.

Actions réalisées :

- DDU : publication du standard nouveau SCOT v2024-04 sur le site du CNIG et transmission au projet GPU (A. Gallais)
- DDU : intégrer les dispositions relatives aux articles [L121-22-2](#) (recul du trait de côte) et du [L151-42-1 I et II](#) (énergies renouvelables) dans le projet de révision du standard PLU/CC (A. Gallais)
- DDU : intégrer le renommage des pièces de [1_rapport_de_presentation](#) dans le std PLU/CC (A. Gallais)
- SG3 : supprimer les infos de catégories « ministérielles » sur les catégories de SUP dans l'annexe symbolisation du standard SUP
- SG3 : intégrer les attributs NOMREG et URLREG dans la table SERVITUDE du standard SUP (A. Gallais)
- SG5 : réunion du 17 juin (N. Kulpinski)
- SG6 : réunion du 11 juin (A. Lenain)
- SG6 : rédaction du projet de standard SRU de niveau 2 (A. Lenain, A. Gallais)

Actions à lancer ou poursuivre :

- SG2 : travail collaboratif ([Github PVAP](#)) d'élaboration du projet de standard PVAP à partir du standard PSMV (A. Kraus durant l'été 2024, avec J-M. Barbieri et E. Henrot)
- SG3 : retour du bureau métier UP4 le besoin d'une note de clarification entre les notions de périmètre de DUP et de SUP , sur demande N. Kulpinski
- SG5 : documenter le processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles
- SG5 : refonte et automatisation du catalogue de symboles
- SG5 : revue des codes / sous-codes justifiant une représentation à moyenne échelle
- SG5 : spécifier les polices particulières via le Github
- SG5 : proposer un dictionnaire de symbolisation en QML pour les SUP
- SG6 : poursuivre la modélisation des règles de hauteur et des règles de stationnement (SG6)
- DDU : relire et tester le projet de standard SRU de niveau 2 (tous)
- DDU : Créer son compte Github et [s'abonner aux issues du Github PLU \(tous !\)](#)

INFOS / ACTUS

- Arrivée de Stanislas Besson (DDT38) au GT CNIG, représentant des DDT, en particulier sur le sujet SUP et sur la problématique d'assistance aux collectivités pour la publication de leur document sur le GPU.
- Les bureaux métier QV3 et QV4 se nomment désormais UP3 et UP4 (UP pour : urbanisme paysage)
- La fermeture annoncée de GéoInformations à la fin de l'année impose à UP4 de migrer la nomenclature, les fiches validées et les actualités sur les SUP sur un autre site.
- Le GPU supportera prochainement le standard PLU/CC v2024-01

Servitudes d'utilité publique

- N. Kulpinski a exprimé le besoin d'une note de clarification entre les notions de périmètre de DUP et de SUP pour éviter leur confusion y compris au niveau des préfetures :

La Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) reçoit parfois des DUP permettant l'exploitation d'une source d'eau, or souvent ces DUP mentionnent des Zones de protections. Il est alors compliqué pour AMP de savoir si l'arrêté en question concerne une simple DUP, ou l'instauration d'une SUP à

proprement parler. Dans la plupart des cas, AMP annexe l'arrêté en question en tant que pièce « autre » alors que les DUP n'ont pas de raison d'être publiées dans les PLU. AMP ne considère comme SUP uniquement celles faisant l'objet d'un arrêté de création de SUP. Pour les services AMP, il est important que soient bien clarifiées les rédactions des DUP et des SUP pour que les préfetures rédigent ces arrêtés correctement de façon à ce que les collectivités sachent comment les annexer. De plus, si périmètre il y a, il doit alors être fourni.

UP4 a pris en compte la demande, la réponse est en attente.

Suivi des actualités des SUP par DHUP/UP4.

*- Projet de décret ajoutant une nouvelle catégorie de SUP à la liste annexée au code de l'urbanisme SUP : **SUP relatives aux zones de dangers (PM9)***

Suite au débat du dernier GT CNIG DDU, M. Faivre (UP4) nous indique :

- Le périmètre des SUP AC4/AC4 bis est quasi systématiquement celui du SPR, dont le versement relève du ministère de la culture. Il y a seulement quelques cas extrêmement rares (5 maximum) où un SPR comprend plusieurs plans de gestion au sein de son périmètre (le plus souvent : PSMV au centre du SPR et un autre plan de gestion en périphérie du SPR). En théorie, un SPR est toujours associé à un règlement ou plan de gestion, mais il peut arriver que, dans l'attente de l'adoption d'un plan de gestion (3 ans), le SPR soit applicable sans règlement. Le SPR n'est pas qu'un périmètre, il a des effets juridiques directs, qui impose la consultation de l'ABF pour les autorisations d'urbanisme dans le périmètre de la SUP.

- Sur la volumétrie des actes:

- pour les SPR : un peu moins de 1000, avec une vingtaine créés par an par décret du ministère de la culture, qui dispose par ailleurs de l'ensemble des actes précédant 2016 lorsque le ministère n'était pas compétent.

- pour les PVAP : 5-6 ont été adoptés depuis leur mise en place en 2016 et 4-5 vont être prochainement finalisés. Ils relèvent des collectivités territoriales concernées.

- pour les AVAP/ZPPAUP : 600-700. Ils relèvent des collectivités territoriales concernées. Le ministère de la culture ne dispose pas des actes correspondants.

2. Avancement du SG1 "Evolution de la réglementation" et actus du projet GPU

Par A. Vaillier

2.1 SG1 "Evolution de la réglementation"

- Du fait d'absence d'actualités particulières concernant la réglementation d'urbanisme impactant le GPU, le SG1 n'a pas eu besoin de se réunir depuis le dernier GT DDU.

2.2 Actualités du projet GPU

- Outre le support du standard PLU/CC v2024-01, A. Vaillier indique que la nouvelle version du GPU attendue mi-juillet, intégrera l'outil de suivi de procédure (cf. réorganisation du dossier 0_Procedure dans les précédents compte-rendus du GT CIG DDU)

- Le prochain séminaire GPU se tiendra 23 septembre ou le 4 octobre (date non encore arrêtée) et pourrait solliciter les animateurs du GT DDU et des SG5 et SG6.

- la réunion de lancement d'un l'atelier du [LIFTI](#) sur le GPU s'est tenue le jeudi 30 mai à 14h, la deuxième réunion est prévue mardi 25 juin à 9h30, [en visio](#).

- Un GT des utilisateurs du GPU pourrait être annoncé lors du séminaire, afin de réfléchir à la page d'accueil du GPU, son ergonomie générale, l'interface homme machine (IHM), etc.

Décision / Actions

- prochaine réunion SG1 : à déterminer en fonction des besoins (A. Vaillier)

3. Avancement du SG5 "Symbolisation"

Par N. Kulpinski. cf [présentation](#).

Le SG5 met en place un service de demande de création de nouveaux symboles s'appuyant sur un formulaire directement dans la section issue du [Github du SG5](#), ou par mail. Le processus de création de symboles s'appuiera sur une gestion des labels des issues différenciant différentes phases.

Le SG5 travaille également à la création des symboles manquants ou correspondants à de nouveaux codes ; la génération automatisée du catalogue en HTML avec Github pages ; et la révision et la conversion au format Markdown du document de spécifications générales et son intégration dans le Github via Github pages.

Un modèle d'issue a été créé pour guider une demande de nouveau symbole.

Le SG5 procède à l'inventaire des codes / sous-codes actuellement sans symbolisation.

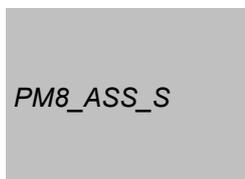
Le SG5 s'emploie à minimiser le travail de maintenance avec un important travail d'automatisation du maintien et de la documentation du dictionnaire de symboles.

N. Kulpinski lance un appel à volontaires pour des ressources supplémentaires pour venir renforcer le sous-groupe, et également pour dérouler le processus de demande et création de nouveaux symboles.

N. Kulpinski renouvelle son appel à ressources supplémentaires pour le SG5.

La dernière réunion du SG5 du 17 juin a permis de valider les symbolisations des prescriptions ([54-01](#)) et ([54-02](#)) relatives au recul du trait de côte, et des prescriptions ([55-01](#)) et ([55-02](#)) relatives à l'implantation des installations de production d'énergie renouvelable.

La nouvelle catégorie de SUP PM8 - Servitudes relatives à la création, la continuité, la pérennité et l'entretien des équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI) a fait l'objet d'une proposition de symbolisation. Le bureau métier UP4 l'a transmis au ministère de l'agriculture qui a participé à la rédaction de la [fiche PM8](#). Cette symbolisation a été validée.



PM8_ASS_S

Polygone correspondant à la zone de protection



Symbole de remplissage simple : motif de points

Couleur fond : aucune

Contour : ligne continue, épaisseur 1,5

Couleur contour : #a81616

La symbolisation de la SUP PM9 est en attente de la fiche méthodologique rédigée par UP4.

N. Kulpinski rappelle que le SG5 projette de générer les ressources QML automatiquement depuis le dictionnaire de symbole mais le départ de L. Lemaire, appelée à d'autres fonctions, a entraîné la perte des compétences nécessaires au chantier de refonte et d'automatisation du catalogue de symboles.

Le processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles reste également à consolider et à documenter.

Le SG5 envisage de faire appel à un stagiaire avec des compétences en géomatique et informatique. Le sujet de stage est à rédiger d'ici la prochaine réunion du 23 septembre

Questions / débats

- A. Gallais indique que la consolidation du processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles est d'autant plus importante que la version du standard PLU/CC qui la prend en charge sera bientôt supportée par le GPU.

Décision / Actions

- **(en suspens)** refonte et automatisation du catalogue de symboles (stagiaire)
- documenter le processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles (SG5)
- revue des codes / sous-codes justifiant une représentation à moyenne échelle (SG5)
- spécifier les polices particulières via le Github (SG5)
- **(en suspens)** proposer un dictionnaire de symbolisation en QML pour les SUP (SG5)

- rédiger un sujet de stage pour résoudre les points en suspens
- prochaine réunion SG5 prévue le 23 septembre à 9h30 (N. Kulpinski)

4. Avancement du SG6 "Structuration du règlement d'urbanisme"

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" (SRU) vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement d'urbanisme. Le premier niveau répond au besoin de présentation des informations structurées pour la consultation du règlement à la parcelle. Le deuxième niveau vise l'extraction des règles d'urbanisme (ex : marge de recul, etc.) et de leurs paramètres (ex : 10m). La démarche de structuration du règlement d'urbanisme ne sera pas obligatoire et ne se substituera pas à la dématérialisation du règlement au format pdf.

L'animation du SG6 est assurée par A. Lenain.

Le [standard SRU de niveau 1](#) v2022-10 a été validé par la Commission des standards du CNIG.

Une [web application](#) a été développée par l'IGN dans le cadre de la convention portant sur le projet GPU.

Le SG6 est en phase d'élaboration du modèle de données SRU de niveau 2 qui définit une structure pour la modélisation des règles d'urbanisme. Ce modèle s'appuie sur celui du niveau 1 en complétant la classe CONTENU et en modélisant les contraintes et les conditions unitaires de toutes natures prévues par le code de l'urbanisme.

Le [Github du projet](#) présente la version courante du [projet de standard SRU de niveau 2](#).

Par A. Lenain. cf [présentation](#) (diapo 8 et suivantes)

La rédaction du [projet de standard SRU niveau 2](#) est en cours, sous la plume de A. Lenain en s'appuyant sur les nombreuses [issues](#), et avec l'assistance de A. Gallais.

A. Lenain présente le modèle de données SRU de niveau 2 et ses dernières évolutions.

La modélisation des règles de hauteur et de stationnement a été initiée lors des précédentes réunions et doit se poursuivre lors de la prochaine réunion prévue le 20 août.

A. Lenain signale sa mobilité à partir du 1^{er} septembre. Elle sera normalement remplacée par une personne du département certification de l'IGN.

A. Gallais la remercie de tout le travail effectué par le SG6 sous son animation.

Décision / Actions

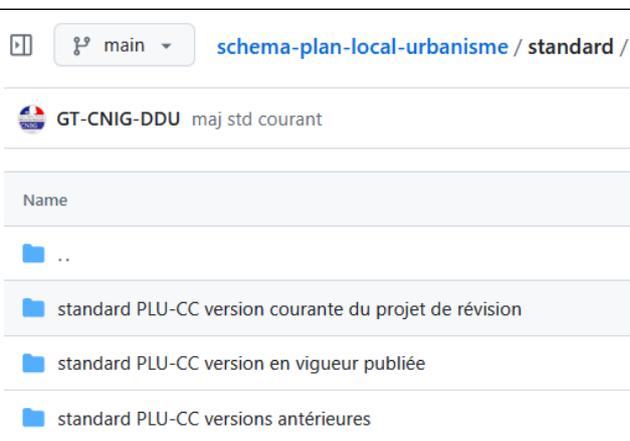
- poursuite de l'élaboration du standard CNIG SRU de niveau 2. (A. Lenain, A. Gallais)
- poursuite des réflexions sur la modélisation des règles de hauteur et des places de stationnement (SG6)
- prochaine réunion SG6 prévue 20 août (A. Lenain)
- E. Henrot est intéressée pour tester le projet de standard SRU de niveau 2 en septembre.

5. Maintenance évolutive des géostandards

Par A. Gallais, cf [présentation](#) (diapo 15 et suivantes)

Dans le dossier [Standard](#) du Github sont stockées :

- La [version officielle en vigueur](#) correspondant à celle publiée [sur le site du CNIG](#)
- La [version courante du projet de révision](#) de standard PLU/CC, avec les évolutions au fil de l'eau
- Les [versions antérieures](#) historiques



5.1 Standard PLU / CC

Issue #1 : Nouvelle valeurs FORMDOMI pour les collectifs hauts

N. Kulpinski propose d'abonder la partie « habitat collectif » de la classification FORMDOMI en prévoyant quatre tranches de hauteur au lieu de deux : (R+9 correspondant aux [immeubles de grande hauteur](#) (IGH) :

0106	habitat petits collectifs	(R+2 max) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m ² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.
0105	habitat collectif	(R+3 à R+4) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m ² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.
0110	habitat collectif haut	(R+5 à R+8) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m ² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.
0111	habitat collectif de grande hauteur	(R+9 et plus) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m ² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.

Le GT DDU se prononce favorablement pour cette amélioration.

M. Baslé vérifiera cependant que cette classification est compatible avec la typologie mise en œuvre à Rennes Métropole. L'évolution est validée sous réserve d'avis contraire dans les deux semaines.

Issue #2 : Coquille prescription 25

E. Henrot a signalé qu'il était indiqué L151-23 al. 2 pour la PRESC 25-00 au lieu de [L151-23](#). C'est corrigé.

5.2 Standard SCOT

La nomenclature des procédures des SCOT a été traitée pour la relation GPU <=> @ctes.

Le projet de révision inclut désormais le cas de l'annulation partielle d'un SCOT.

La FédéSCOT a demandé l'ajout de l' "exposé des motifs de changements" dans les documents en annexe.

=> Ces trois propositions ont été intégrées dans le projet de standard SCOT et la révision [v2024-04 du standard SCOT](#) a été [publiée sur le site du CNIG](#).

5.3 Standard SUP

1) Conformément à la demande du bureau métier UP4, les références aux ministères pour les différentes catégories de SUP (exemple I pour industrie) dans l'annexe « symbolisation » du standard SUP ont été supprimées car elles sont devenues obsolètes.

Pour mémoire, [la nomenclature nationale des catégories de SUP](#) dispose d'un classement [conforme à la base légale avec une approche thématique](#), et un classement suivant [l'ordre alphabétique des catégories](#).

2) Le standard SUP a été révisé pour intégrer dans la table SERVITUDE deux attributs de type NOMREG et URLREG pour intégrer respectivement le règlement et/ou son url. Le nom du fichier dans NOMREG est d'une forme similaire à l'acte (avec un suffixe _reg) : <catégorie de la SUP>_<nom de la SUP>_{date_de_décision}_reg.pdf.

Le remplissage de ces attributs est facultatif car ils ne concernent que certaines catégories de SUP : PM, AC4, etc. Pour les PM : URLREG permet d'établir un lien direct avec Géorisques, afin d'éviter de stocker le fichier du règlement d'un PPR de façon redondante avec Géorisques.

5.4 Github pour le GT CNIG DDU et le suivi de projet

Dans le cadre de la démarche « d'industrialisation » des standards et conformément au référencement commun CNIG et [schema.data.gouv.fr](#). Les standards existants, dont ceux portant la dématérialisation des documents d'urbanisme, ont fait l'objet de la création d'un référentiel Github dédié. Quatre référentiels Github ont été créés dans l'organisation cnigr : [PLU](#), [CC](#), [PSMV](#), [SCOT](#).

Le Github [PLU](#) a également vocation à devenir le référentiel et la plateforme collaborative pour le GT CNIG DDU. Les SG5 et SG6 disposent déjà de leurs propres référentiels.

A. Gallais engage tous les participants au GT CNIG DDU à créer leur compte Github s'ils n'en disposent pas

et à s'abonner aux [issues du Github](#). Actuellement : E. Henrot et N. Kulpinski se sont inscrits. A. Gallais propose d'inscrire les personnes qui en émettent le souhait.

Questions / débats

Il est précisé que les prescriptions de type 00 sont « génériques tous sous-types » et doivent être employées en cas de « sous-thématiques multiples » pour le type en question.

Décision / Actions

- les nouveaux codes de prescription 54 et 55 ainsi que leur symbolisation seront transmis au projet GPU (IGN) avant publication officielle de la révision du standard PLU/CC
- créer son compte Github et s'abonner aux issues du Github PLU (tous !)

6. Enjeux et usages des SUP pour les collectivités instructrices

Par A. Moriceau, cf [présentation](#).

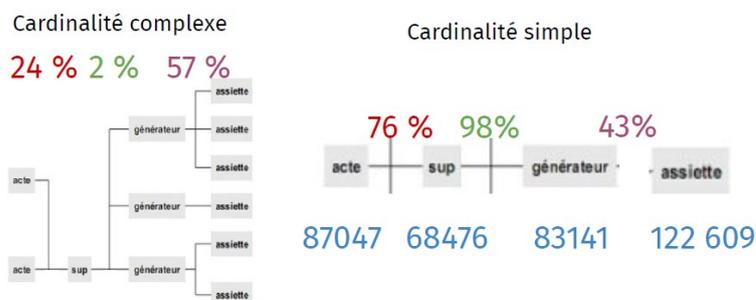
A la dernière réunion du GT DDU, A.Moriceau avait indiqué que la société SOGEFI utilise le standard CNIG SUP dans une structure « à plat » (moins relationnelle) basée sur l'assiette de la servitude, et il s'était proposé d'en faire une présentation. Le sujet avait déjà été évoqué au sein du GT DDU par le passé mais avait été repoussé du fait des relations « un à plusieurs » : une servitude pouvant être instaurée par plusieurs actes, elle peut comprendre plusieurs générateurs, eux-mêmes susceptibles de générer plusieurs assiettes... Le GT DDU est cependant intéressé par ce retour d'expérience en vue d'une éventuelle révision du standard SUP répondant au besoin de faciliter la production, la publication et l'exploitation des SUP par la communauté d'utilisateurs.

A. Moriceau rappelle les usages et besoins des collectivités par rapport à la connaissance et la consultation des SUP, notamment pour l'application du droit des sols (ADS). Il détaille ensuite les exploitations faites pas SOGEFI des données SUP publiées sur le GPU ainsi que l'accompagnement réalisé auprès des collectivités en matière de transmission de ces données. La méthodologie mise en œuvre place SOGEFI en intermédiaire et facilitateur entre le GPU et les gestionnaires de SUP, et les collectivités.

Pour ce faire, SOGEFI a mis en place une architecture technique relai basée sur des outils géomatiques (QGIS, des tables complémentaires, des API, etc.) permettant de proposer de la cartographie aux collectivités, un service de « fiche à la parcelle » et des données destinées à leurs systèmes d'instruction ADS.

Pour ce faire, un script de conversion a été développé pour simplifier le modèle CNIG SUP de façon à « aplatir » le modèle relationnel et affecter la majorité des informations au niveau des assiettes de SUP à partir des différentes tables du standard SUP. Quelques ajouts et renseignements de métadonnées sont également mis en place pour alimenter et actualiser le « référentiel URBA » interne à SOGEFI. L'actualisation à la source (le GPU) est déclenchée par un processus de comparaison de données entre le contenu du GPU à date et le référentiel interne, suivi d'un script d'actualisation semi-automatique.

A l'appui des données SUP extraites du GPU puis simplifiées et stockées dans le référentiel interne, A. Moriceau fournit des statistiques illustrant la fréquence du facteur relationnel pour les relations : acte-sup sup-générateur générateur-assiette :



Exemple : 76 % des SUP sont instituées par un acte et un seul.

A l'appui de ces statistiques, A. Moriceau propose un ensemble de pistes permettant de simplifier le modèle

de données CNIG SUP, de façon moins irréprochable sur le plan conceptuel mais d'une plus grande efficacité sur les plans de l'opérationnalité et l'exploitation. Par exemple :

- reporter les informations des servitudes au niveau de leurs assiettes, quitte à dupliquer l'information commune à plusieurs assiettes liées à une même SUP. Faire de même pour les générateurs.
- prévoir plusieurs champs de type « acte » (nombre à déterminer) pour prendre en charge le cas où une SUP est instituée par plusieurs actes.

Il propose par ailleurs de compléter le lot de données avec une relation « *SUP impacte COMMUNE* » listant pour chaque SUP à la fois la liste des communes impactées, du moins lorsqu'elles sont listées dans l'acte instituant la SUP, ainsi que le gestionnaire concerné.

- En dehors des aspects modélisation, A. Moriceau indique que l'instruction ADS serait grandement facilitée par :

- la connaissance exacte de la disponibilité des SUP et du taux de disponibilité par catégorie de SUP
- l'obligation pour les gestionnaires de publier leurs SUP à l'instar de celle, pour les collectivités, de publier leurs documents d'urbanisme.

Questions / débats

- N. Kulpinski témoigne que, sur le territoire de la métropole Aix-Marseille Provence, les collectivités sont parfois officiellement informées par les gestionnaires d'une nouvelle SUP avant que les DDT ne le soient.

- Il souligne également une multiplicité de gestionnaires pour certaines catégories de SUP sur un même département, pour les SUP I3 par exemple.

- Compte-tenu des besoins exprimés par les collectivités, il semble possible de faire l'économie du générateur et de réduire les informations utiles à la géométrie de l'assiette, en lui faisant porter l'ensemble de l'information relative à la SUP qui la génère, et à/aux actes qui l'institue(nt).

- La table « SERVITUDE (gérée par tel gestionnaire) impacte COMMUNE » est plus utile que la table « COMMUNE est impactée par SERVITUDE ».

- Il est difficile de disposer de taux d'exhaustivité pour certaines catégories de SUP dont on ne connaît pas l'effectif total.

- Suggestion est faite, pour contraindre les gestionnaires à publier leurs SUP, qu'au-delà d'une certaine échéance la servitude ne s'applique plus...

Décision / Actions

- *Transmission au GT DDU d'un lot de données suivant le modèle SUP simplifié (A. Moriceau)*

7. Liens utiles

- [Page CNIG : Ressources Dématérialisation Documents d'Urbanisme](#)

- [Page CNIG : GT DDU](#)

- [Version courante du projet de révision de standard PLU/CC](#)

- [Github GT DDU et PLU](#) – [Github Carte communale](#) – [Github SCOT](#) – [Github PSMV](#)

- [Github SG5 Symbolisation](#)

- [Github SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)

- [Page CNIG : SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)

- [Géoportail de l'urbanisme](#)

- [Comparaison SuDocUH <=> GPU \(API SuDocUH\)](#)

- [DOCURBA](#)

- [Suivi des actualités sur les SUP](#)

Pour s'abonner au Github :

- <https://github.com/cnigfr/schema-plan-local-urbanisme>
- se connecter avec son compte Github
- touche « Watch / Unwatch » pour s'abonner / désabonner



schema-plan-local-urbanisme

Public

Edit Pins

Unwatch 3